

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Steve PAYET, T [redacted] domicilié au [redacted]

Ci-après dénommé "le cédant",
d'une part,

Monsieur Frédéric BENARD, né le [redacted] à [redacted] domicilié au [redacted]
[redacted] ;

Ci-après dénommé "le cessionnaire",
d'autre part,

SOCIETE

La présente cession concerne la SARL ATRIOMS :

- dont le capital social est fixé à 7 500 euros, divisé en 100 parts égales d'un montant de 75 euros chacune, entièrement libérées ;
- dont le siège social est fixé au 71 Route Ligne Paradis, 1^{er} étage, Immeuble l'Atrium - 97410 SAINT PIERRE,
- dont le numéro de SIRET est le 512 092 719 00016,
- et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 512 092 719 RCS SAINT PIERRE DE LA REUNION pour une durée de 99 ans expirant le 14 mai 2108.

CESSION

Par les présentes, Monsieur Steve PAYET cède et transporte les 07 parts sociales qu'il possède dans la société, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Frédéric BENARD qui les accepte.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cinq cent vingt-cinq euros (525,00 euros), soit soixante-quinze euros (75 euros) par part sociale, que le cessionnaire a payé à l'instant même au cédant qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

SP

FB

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément aux statuts, cette cession a lieu entre associés et ne nécessite donc aucun agrément.

DROITS D'ENREGISTREMENT

En vertu de l'article 726 I 1° bis du Code général des impôts, les droits d'enregistrement sont nuls (zéro euro).

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à [REDACTED] le 08 janvier 2018,
En quatre originaux

Le cessionnaire

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES ST PIERRE
Le 30/07/2018 Bordereau n°2018/856 Case n°4
Enregistrement : 25 € Pénalités : 3 € Ext 2587
Total liquidé : vingt-huit euros
Montant reçu : vingt-huit euros
L'Agent administratif des finances publiques